

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 35 (1894), p. 93-97

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1894__35__93_0

© Société de statistique de Paris, 1894, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1894.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1894.

SOMMAIRE. — Élection de cinq membres titulaires et d'un membre à vie. — Présentation de deux membres, l'un à vie, l'autre titulaire — Présentation des ouvrages par le Secrétaire général. — M. le Président : l'ordre du jour permanent. — Essai de statistique électorale, par M. V. Turquan ; discussion : MM. Yves Guyot et Turquan — Le régime des mandats-poste français comparé au régime des mêmes mandats à l'étranger, par M. A. Vannacque ; discussion : MM Pierre des Essars et Vannacque.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Alfred Neymarck.
Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 1894 est adopté.

Sont élus, à l'unanimité, *membres titulaires* :

M. Edmond DUVAL, directeur du Mont-de-piété.

M. DE BAUDEL (Stanislas-Alexandre), chef de bureau à la direction générale des postes et télégraphes.

M. SIMON (Alfred-Charles-Alphonse), sous-chef de bureau à la direction générale des postes et télégraphes.

M. ROSIER (Eugène-Augustin), commis principal à la direction générale des postes et télégraphes.

M. CHARBONNEL (Eugène-Henri), attaché à la direction de l'Office du travail.

Membre à vie :

M. GEBLESCO (Constantin-R), licencié en droit.

Sont présentés, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance :

Comme *membre à vie* :

Sur la proposition de MM. Alfred Neymarck et Émile Yvernès :

M. CARDOZO DE BÉTHENCOURT, rédacteur financier au *Petit Moniteur* et attaché à la Compagnie générale transatlantique, né en Portugal de parents français, 6, rue Auber.

Comme *membre titulaire* :

Sur la proposition de MM. Schelle et Beaurin-Gressier :

M. HAGUET (Henri), directeur du *Journal des Transports*, 29, rue de Londres.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL énumère les ouvrages offerts à la Société depuis la dernière séance, parmi lesquels il signale les suivants :

Les Principes de 1789 et le Socialisme, par M. Yves Guyot ;

Des Déchéances en matière de concessions minières, par M. Ch. Merlin ;

La Crise des changes, par M. Edmond Théry ;

Les Officiers ministériels, par M. Louis Theureau ;

Les Formes du salaire, par M. Riccardo della Volta ;

L'Augmentation progressive des dépenses publiques ; — *Les Migrations intérieures*, par M. Pietro Sitta, professeur de statistique à l'Université de Ferrare ;

L'Augmentation du nombre des accidents dus aux orages et l'influence de la foudre sur le corps humain, par M. E. Blenck, directeur général de la statistique de Prusse.

Le Secrétaire général appelle l'attention de la Société sur cette dernière brochure, qui contient des indications statistiques des plus intéressantes, ayant conduit M. Blenck à cette conclusion, formulée déjà par M. le professeur Dr von Bezold, directeur de l'Institut météorologique de Prusse, que l'accroissement du nombre des accidents causés par la foudre peut être attribué, en grande partie, à l'usage de plus en plus répandu de l'électricité dans l'industrie. Plusieurs tableaux numériques complètent le savant travail de M. E. Blenck. Le Bureau aura à examiner s'il n'y aurait pas lieu de demander la traduction de cet opuscule à un membre de la Société.

M. le PRÉSIDENT annonce à la Société que l'idée d'un ordre du jour permanent a été très favorablement accueillie et que neuf membres de la Société se sont déjà inscrits pour élucider douze des problèmes qui y figurent.

Les communications proposées par le Conseil sont les suivantes :

- I. La répartition des richesses.
- II. Les méthodes de la statistique.
- III. La dépopulation de la France.
- IV. Le prix de revient et de vente des céréales.
- V. L'héritage dans différents pays.
- VI. Statistique médicale.
- VII. Le coût de la vie à différentes époques.
- VIII. Statistique des assurances sur la vie : catégorie des assurés et importance des assurances.
- IX. De la valeur des terrains et immeubles à Paris (à différentes époques).
- X. Les prêts hypothécaires et communaux à Paris et dans les départements.
- XI. Les finances municipales depuis 1870.
- XII. Statistique de la misère : les opérations du Mont-de-piété à Paris et en province à diverses dates.
- XIII. Statistique des salaires des ouvriers agricoles et urbains.
- XIV. Statistiques départementales et communales : monographies de communes, de familles, etc.
- XV. Les flottes militaires comparées.
- XVI. Les flottes commerciales comparées.
- XVII. Météorologie sociale et économique.
- XVIII. Statistique des valeurs à lots.
- XIX. Statistique des opérations des banques américaines.
- XX. La statistique électorale dans les différents pays et la représentation proportionnelle.

La question de la répartition des richesses est soumise à une commission spéciale nommée par le Conseil. M. Cheysson s'occupera des méthodes de statistique; M. le Dr J. Bertillon de la dépopulation de la France et de la statistique médicale; M. Flour de Saint-Genis de l'héritage dans différents pays et de la valeur des terrains et immeubles à Paris à différentes époques; M. Paul Chalvet se propose de contribuer à l'étude de cette dernière question; M. Fléchetra traitera de la statistique des salaires des ouvriers agricoles; M. Daniel Bellet des flottes commerciales comparées; M. Pierre des Essars de la statistique des valeurs à lots et M. Raphaël-Georges Lévy de la statistique des opérations des banques américaines. Enfin, M. Cheysson se charge de la question suivante, dont il a demandé l'addition au programme : « La statistique électorale dans les différents pays et la représentation proportionnelle »; ce sera comme un complément de la communication que va faire, tout à l'heure, M. Turquan.

Le Président exprime l'espoir que les huit autres questions appelleront bientôt le concours des hommes compétents et que sera ainsi réalisé un projet dont l'exécution ne peut qu'être très utile aux intérêts de la Société.

M. DUCROcq, qui a eu le regret de ne pouvoir assister à la séance du Conseil, au cours de laquelle a été élaboré cet ordre du jour permanent, demande si celui-ci ne fera pas obstacle aux travaux individuels.

M. le PRÉSIDENT répond que rien n'est changé aux traditions et que chaque membre de la Société reste absolument libre de se faire inscrire à l'ordre du jour mensuel pour une communication sur un sujet pris en dehors de l'ordre du jour permanent.

La parole est donnée à M. V. Turquan pour sa communication sur un essai de statistique électorale.

Avant de traiter cette question, M. TURQUAN demande la permission de présenter à la Société, de la part de l'auteur, M. Clair Échalier, chef de division aux chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, un ouvrage de statistique commerciale, « le Traité de commerce franco-suisse (1) ». Cet ouvrage, qui contient l'analyse complète, année par année, du mouvement des échanges entre la France et la Suisse et qui est illustré d'un grand nombre de graphiques, se recommande à l'attention de la Société par la nature même des recherches de l'auteur et par ses conclusions. Il va sans dire que ces conclusions sont que la rupture de nos relations commerciales avec la Suisse nous fait beaucoup de mal et que l'auteur formule des vœux en faveur du système de la liberté des échanges.

Passant à la question à l'ordre du jour, M. TURQUAN fait l'historique des opinions politiques, de 1876 à 1893, d'après les résultats des élections législatives et place sous les yeux de l'assemblée des cartogrammes faisant ressortir, par département, les variations de l'opinion politique en France. Cette communication sera publiée ultérieurement dans le Journal.

M. Yves GUYOT trouve que le chiffre des socialistes et des radicaux-socialistes élus, donné par M. Turquan, est bien faible; 31 des premiers et 10 des seconds. Il lui semble, d'après les derniers votes de la Chambre, que celle-ci compte 63 socialistes et 60 radicaux-socialistes et il demande à M. Turquan comment il a établi les groupes politiques.

M. TURQUAN répond en déclarant qu'il a effectué la ventilation des candidats, des suffrages exprimés et des élus d'après les indications du Ministère de l'intérieur. En effet, le Ministère a attribué, au moment des élections, et d'après les avis donnés par les préfets, des opinions aux divers candidats qui ont fait leur déclaration

(1) Imprimerie Maulde et C^{ie}.

dans les préfectures. Ces renseignements ont été consignés dans un document autographié qui a été mis à la disposition de la presse. Mais il convient de faire des réserves sur le groupement ultérieur, qui s'est fait entre les élus, après l'ouverture de la session parlementaire; ce groupement a échappé nécessairement au diagnostic du Ministère de l'intérieur.

M. Turquan ajoute, d'ailleurs, qu'entre les trois groupes : radicaux, socialistes et radicaux-socialistes il y a évidemment quelques chevauchements et qu'il a dû, dans l'intérêt de l'homogénéité de son travail, ne tenir compte, sauf pour les voix représentées par les élus, que des résultats du premier tour de scrutin. Les résultats du second tour se sont, en effet, ressentis de l'abondance de certaines candidatures et de la fusion apparente de suffrages appartenant à différents partis, par suite de la discipline politique ou d'arrangements survenus entre candidats, pendant la période qui a suivi le ballottage.

M. le PRÉSIDENT félicite M. Turquan de son travail et de l'attrait scientifique qu'il lui a donné.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Vannacque sur le régime des mandats-poste français comparé au régime des mêmes mandats à l'étranger. Cette communication, qui a été écoutée avec le plus vif intérêt, paraîtra *in extenso* dans un prochain numéro.

M. Pierre DES ESSARS demande à M. Vannacque si le système des accreditifs ou billets à ordre délivrés gratuitement par la Banque de Belgique, par ses agences les unes sur les autres, ne simplifiait pas beaucoup, pour la poste, le service des articles d'argent.

Il a été, d'autre part, étonné d'apprendre que le service des mandats télégraphiques de la France n'atteignait que 44 millions, alors que la Banque de Russie a émis, chaque année, un chiffre extrêmement considérable de ces valeurs de mouvement des billets à ordre et mandats télégraphiques :

Années.	Millions de roubles crédit.	Années.	Millions de roubles crédit.
1887. . . .	776	1889. . . .	787
1888. . . .	885	1890. . . .	777

Certainement plus de la moitié représentent des télégrammes.

M. VANNACQUE reconnaît la parfaite exactitude des observations présentées par M. des Essars, en ce qui concerne l'influence que le système des accredits délivrés par la Banque de Belgique peut exercer sur l'émission des mandats dans ce pays. Elles se trouvent justifiées par des chiffres qu'il a sous les yeux et desquels il résulte que la poste belge ne délivre que 33 mandats sur 100 habitants, alors qu'on compte, en France, 66 mandats par 100 habitants et, en Allemagne, 167 mandats par 100 habitants. Il est donc incontestable que l'émission par la Banque de Belgique de billets à ordre délivrés gratuitement allège, de beaucoup, le service des mandats postaux dans le même pays.

Mais il y a lieu de noter en sens inverse que la poste belge rend de grands services à la Banque de Belgique, puisqu'elle a le monopole de tous les recouvrements de cet établissement financier.

Quant au peu d'importance des transports de fonds au moyen du télégraphe en France par rapport à l'usage qui est fait du même moyen en Russie, il s'explique par des considérations d'ordre général.

Lorsque la distance entre le bureau de réception et le bureau de destination des fonds est assez courte pour être franchie dans un temps relativement court, le pu-

blic donne la préférence à la voie postale qui est de beaucoup la plus économique. Lorsqu'au contraire le délai de transmission est trop long, la voie télégraphique s'impose.

C'est ce qui a lieu en Russie et c'est aussi ce que l'on remarque en Algérie, où le nombre des dépêches télégraphiques rapproché de celui des objets de correspondance postale est proportionnellement plus considérable que dans la Métropole.

M. Vannacque termine en disant que l'examen des conditions spéciales dans lesquelles fonctionne chaque administration postale d'Europe mérite d'être fait avec soin; qu'il a à cet égard des documents précis susceptibles d'être ultérieurement développés. Cependant il peut dire, dès à présent, que le personnel postal est, en France, plus surmené que chez les autres pays d'Europe, quoiqu'étant moins rémunéré, surtout dans les grades inférieurs. Malgré les conditions défectueuses dans lesquelles il se trouve ainsi placé, le personnel français sait mettre son dévouement à la hauteur de toutes les nécessités du service. Méconnaître son zèle et son désintéressement serait à la fois une chimère et une injustice.

M. le PRÉSIDENT, en remerciant M. Vannacque de sa très intéressante communication, appelle l'attention de l'assemblée sur deux chiffres qui lui paraissent particulièrement importants; c'est d'abord celui de 41 millions de recouvrements de petits effets pour 296 millions de francs et ensuite la somme de 2 milliards de francs transmise par lettres chargées.

Les communications inscrites à l'ordre du jour de la séance du 21 mars viendront dans l'ordre suivant :

- 1° *Sur un errement typographique suivi dans l'établissement des statistiques*, par M. Daniel Bellet;
- 2° *La Crise des changes*, par M. Pierre des Essars;
- 3° *Statistique archéologique*, par M. Auguste Nicaise;
- 4° *La Productivité de l'administration de l'enregistrement*, par M. Léon Salefranque.

La séance est levée à onze heures un quart.

Le Secrétaire général,
E. YVERNÈS.

Le Président,
Alfred NEYMARCK.
